



POLITIQUE RELATIVE À LA DURABILITÉ

1. Engagement général

Exploration Midland Inc. (la « **Société** ») s'engage à respecter les pratiques les plus exigeantes en ce qui concerne l'environnement, la société et la gouvernance (« **ESG** ») dans les juridictions dans lesquels la Société exerce des activités.

La Société conçoit la durabilité non seulement comme la durée de vie utile d'une mine ou ses impacts environnementaux et sociaux directs, mais également comme l'ensemble des initiatives visant à générer des retombées positives à long terme dans les collectivités environnantes. Ces initiatives incluent des projets participatifs susceptibles d'améliorer durablement le bien-être et la qualité de vie au-delà de la fermeture des sites miniers.

2. Objet de la politique

La présente politique guide les efforts de la Société en matière d'ESG. Elle s'applique à l'ensemble de ses activités, incluant notamment :

- la production de rapports et les divulgations (importantes ou non),
- les pratiques d'affaires,
- les politiques et procédures internes,
- les décisions d'investissement,
- les activités du conseil d'administration et de ses comités,
- l'engagement des parties prenantes,
- les relations avec les investisseurs.

Cette politique est révisée annuellement par le Comité de rémunération et de gouvernance (le « Comité de gouvernance »). Elle peut être modifiée à tout moment pour refléter l'évolution des lois, des normes reconnues (ex. : GRI, TCFD, SASB) et des attentes des parties prenantes.

3. Rôle du Comité de gouvernance

Le Comité de gouvernance relève directement du conseil d'administration et supervise la stratégie, les politiques et les pratiques de la Société en matière de rémunération, de gouvernance ainsi que d'ESG. Il agit comme point de coordination pour les enjeux ESG, tant existants qu'émergents.

Ses principaux objectifs sont les suivants:

- Renforcer l'intégration des objectifs de durabilité, de performance environnementale et de gouvernance à tous les niveaux de l'entreprise;
- Promouvoir des pratiques exemplaires en matière de structures organisationnelles, de conformité réglementaire et de gouvernance;
- Favoriser la compréhension des enjeux sociaux et de gouvernance au sein de l'industrie minière;
- Établir, mettre en œuvre et faire respecter des standards applicables de gouvernance d'entreprise.

Le Comité de gouvernance procède chaque année à l'évaluation des projets de la Société en fonction de leur potentiel à générer des retombées environnementales quantifiables, notamment par l'amélioration de l'efficacité énergétique ou la réduction des émissions de gaz à effet de serre

4. Engagements de la Société

De manière plus large, la Société s'engage à :

- Mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de gestion environnementale, incluant:
 - l'exploitation responsable des ressources naturelles,
 - la gestion des déchets,
 - la consommation et la préservation de l'eau,
 - la réduction des émissions,
 - la protection de la biodiversité.
- Créer de la valeur partagée pour les collectivités hôtes, compte tenu du stade d'avancement des projets de la Société, en:
 - soutenant des programmes de formation professionnelle,
 - construisant ou maintenant des infrastructures collectives.
- Favoriser des partenariats locaux afin d'assurer l'implantation durable des projets financés par la Société;
- Se conformer en tout temps à la législation et à la réglementation environnementales applicables dans les territoires concernés;

- Évaluer, surveiller et réduire l’empreinte environnementale de ses activités à l’aide d’objectifs clairs et de cibles quantifiables, incluant des mécanismes de suivi et de reddition de comptes, entre autre dans le cadre de la certification ECOLOGO®.

Par la présente politique, la Société réaffirme son engagement à intégrer les principes de durabilité dans l’ensemble de ses activités, à chaque étape du cycle de vie minier. Consciente de son rôle en tant qu’acteur économique, social et environnemental, la Société entend exercer ses activités de manière responsable, transparente et durable, dans le respect des collectivités, de l’environnement et des générations futures.

La mise en œuvre de cette politique repose sur une gouvernance rigoureuse, une participation active des parties prenantes, une évaluation continue des risques et une amélioration constante de ses pratiques. Elle reflète la volonté de la Société de créer de la valeur à long terme pour ses actionnaires, ses employés, ses partenaires, les communautés locales et l’ensemble de la société.

(S) Gino Roger

Gino Roger
Président et Chef de la direction